



## Mention d'information RGPD

### Election des agents de direction à la commission paritaire mixte

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est la gestion et l'organisation des élections des agents de direction MSA siégeant à la commission paritaire mixte.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Les données relatives à la vie professionnelle.

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole jusqu'à l'expiration du délai de contestation des élections, à savoir 15 jours après la date de publication des résultats (19 novembre 2020).

L'accès aux données des fichiers est réservé aux agents habilités des Caisses de MSA pour la constitution des listes et la réception des candidatures. La liste des électeurs et des candidats, ainsi que les résultats des élections seront visibles sur l'intranet.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07